



ASSOCIATION ADEPAL PPR

Saint Pancrasse - 38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : adepalsp@laposte.net

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

NEWSLETTER DE juin 2025

Quelques remarques sur les délibérations du conseil municipal du 5 juin 2025 :

Voir à ce lien : <https://www.adepal-ppr.fr/blog/cr-conseille-commune-nouvelle/conseil-communal-du-5-juin-2025.html>

Après la réunion publique de la mairie le 19 juin 2025 :

Une trentaine de personnes présentes dont **10 élus** et **9 Membres de l'ADEPAL-PPR**.

Au cours de cette réunion les élus ont présenté leur bilan, leurs perspectives, et échangé avec le public.

Lors de la synthèse les remarques du public n'ont pas été rapportées par les élus-animateurs.

Ce compte rendu (effectué par l'Adepal PPR) qui suit, n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Parmi les remarques du public :

Absence de réflexion sur le devenir des commerces.

Absence de réflexion sur le devenir du Plateau à long terme.

Les toilettes publiques manquent d'entretien.

Les espaces publics de la commune sont négligés.

Le bulletin municipal : son contenu est insuffisant, les informations décalées dans le temps, sa périodicité trop longue.

Tous les emplacements des tableaux d'affichage ne sont pas connus.

Les conditions d'utilisation des salles communales semblent opaques.

Sur les projets en cours :

Appel à projet « *les Petites cités* », priorité sera donné au projet qui répond aux exigences de la municipalité : respect de l'aspect esthétique, environnemental de ce lieu historique, conservation de l'architecture.

« *Mémoire des établissements* » c'est toujours vague pour la pose de panneaux, un projet d'ampleur est relancé.

Utilisation de la cure de st Hilaire : « maison des activités sociales », à définir avec les associations.

Une aire de camping-car est projetée afin de régler leur stationnement sauvage permanent.

La municipalité actuelle a fait le choix d'aménager l'espace « pré Lacour » afin de le rendre attractif.

Création d'une base « pleine nature » dans les Dioux.

N'ont pas été abordés :

La chute des effectifs scolaires, les conditions de vie des personnes âgées, le fonctionnement des commissions communales...

La feuille où les candidats potentiels étaient invités à s'inscrire est restée vierge.

L'exposition CREART PLATO des 14 et 15 juin 2025 :

Diaporama de photos de l'exposition à voir sur la page d'accueil de notre site internet :

<https://www.adepal-ppr.fr/>

De l'avis de tous les participants, le week-end d'exposition d'arts (la 3^è édition) a été un moment très convivial où a régné une bonne ambiance. L'arrivée de nouveaux artistes et de leurs créations originales ont contribué à la réussite de l'exposition. Des idées nouvelles ont déjà été évoquées pour l'année prochaine...

9^è café des idées le 24 juin 2025 – salle ex mairie de St Pancrasse.

10 présents à cette réunion.

Retour sur la réunion publique de la mairie du 19 juin 2025, des questions restent en suspens :

- Quelle a été l'utilité de cette réunion ?
- Comment fait-on pour prendre connaissance des documents financiers de la municipalité. Le dernier budget est indiqué dans les « annexes » non publiées dans le PV du Conseil Municipal ? Les élus présents n'ont pu donner ces informations.
- Synthèse des différents groupes de travail (par tables) non réalisée par les organisateurs en fin de séance.
- Réhabilitation de la cure de St Hilaire : Dans les 267 000 euros prévus au budget, on note qu'une couverture en ardoises est prévue en option dans l'avis de marché paru sur « *Les affiches de Grenoble et du Dauphiné* » du 13 juin 2025. Un toit en ardoises naturelles coûte 6 fois plus cher qu'en bac acier (*couverture de la plupart des habitations du plateau*). Un toit en ardoises synthétiques coûte la moitié du prix des ardoises naturelles mais 3 fois plus cher que le bac acier. Il demande, en plus, de l'entretien régulier -anti mousses- Sa durée est estimée à 30 ans environ.
L'économie réalisée avec le bac acier pourrait permettre quelques travaux d'entretien ou rénovation des bâtiments et logements communaux tels que la salle polyvalente de St Pancrasse ou les gîtes qui en ont bien besoin !

La vente des petites cités : La totalité des participants présents s'opposent à la vente de ces biens à l'euro symbolique. Depuis qu'elle en est propriétaire, la municipalité a payé une taxe foncière annuelle et a fait face à des frais (étude de structure, mise en sécurité, montage du dossier...) importants. Il serait normal que ces frais soient pris en compte lors de la vente. Il faudra rester vigilant, par ailleurs, à la surface des terrains communaux cédés sur une parcelle de 62 000m² dont 5 000 m² constructibles. Un courrier sera adressé au Maire et aux élus.

Trois réunions publiques seront fixées prochainement par l'Adepal PPR en septembre, octobre et novembre 2025. Les thèmes seront les activités économiques, la sécurité/déplacements et la place des personnes âgées et la vie sociale sur le plateau. Vous serez informés des dates.

Panneaux de mémoires des centres de santé : Selon l' élu coordonnateur actuel du projet, les services de la Mairie sont toujours en attente de 2 devis qu'ils ont demandés (pour le panneau *général* des mémoires des établissements de santé). Une réunion du groupe ressources sera organisée ensuite. Les 50 membres initiaux du groupe mémoires des ex centres de santé réunis par l'Adepal PPR en 2023 espèrent que leur travail sera pris, finalement, en compte et bientôt réalisé.

ADEPAL PPR est une association, loi 1901, **indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, adhérez ou participez aux frais de l'association (frais de site internet, frais de compte bancaire et assurance) en versant :

1) Une contribution libre par virement bancaire ou postal à :

ASSOC. ADEPAL PPR Crédit agricole

IBAN FRANCE 13906 00163 00205855653 97

IBAN ETRANGER FR76 1390 6001 6300 2058 5565 397

BIC AGRIFRPP839

(Indiquer : versement /participation à l'association adepal ppr)

2) Une adhésion 2025 à l'association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.

BON ETE A TOUS !

